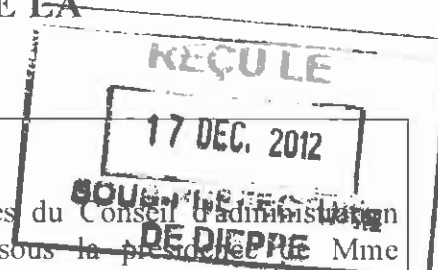


N°	3	3	2
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA
BRESLE**



<p>OBJET :</p> <p>- Travaux de ragréage / encapsulage de l'amiante située dans les sols des locaux de l'Institution</p>	<p>L'an deux mil douze</p> <p>Le mercredi 28 novembre à 10h30, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Eu, sous la présidence de Mme GAOUYER.</p> <p><i>Ce conseil d'administration fait suite à la réunion du CA annulée du 20 novembre 2012, pour laquelle le quorum n'avait pas été atteint.</i></p> <p>Etaient présents ce jour : Mme GAOUYER, M. DAVERGNE, M. DECORDE, M. DESTRUEL, M. SENEAL.</p> <p>Absents excusés : Mme HUREL (pouvoir à Mme GAOUYER), Mme LE VERN, Mme LUCOT-AVRIL, M. AUBRY, M. BIGNON, M. JACOB, M. JUMEL, M. LEFEVRE, M. MAQUET, M. PATIN.</p> <p><u>- Travaux de ragréage / encapsulage de l'amiante située dans les sols des locaux de l'Institution</u></p>
<p>DATE DE LA CONVOCATION :</p> <p>26 octobre 2012</p> <p>NOMBRE DE DELEGUES :</p> <p>En exercice 15</p> <p>Présents 5</p> <p>Votants 6</p>	<p>L'Institution a procédé à un diagnostic amiante pour ses locaux. Les résultats ont confirmé la présence de l'amiante dans le sol (colle et dalles). Suite à ce diagnostic, il a été organisé une réunion avec les services de la Commune d'Aumale, la Maison de retraite et l'Institution. Il a été acté que ces travaux devaient être faits avant la phase de réhabilitation.</p> <p>Mme la Présidente précise que la Maison de retraite d'Aumale et la commune ne souhaitent pas prendre le coût de ces travaux à leur charge.</p> <p>Ce faisant et afin d'avoir une idée des coûts, l'Institution a sollicité des devis sur un encapsulage de l'amiante. Cette formule, moins onéreuse, pourrait être satisfaisante sur les plans sanitaire et sécuritaire.</p> <p>Deux devis ont été sollicités et font état d'un coût de 7 941 € TTC et de 11 123 € TTC. L'entreprise la moins chère propose une sorte de linoléum de 2 à 3 mm d'épaisseur environ avec des joints à froid entre les bandes pour assurer le confinement des matériaux amiantés situés dessous.</p> <p>Le montant de ces travaux s'élèveraient à environ 8 000 €, sur la base d'un premier devis.</p> <p>Il est précisé que l'entreprise ayant procédé au diagnostic accepte de donner son avis sur les certificats qui sont à produire par les entreprises dans ce domaine comme sur les fiches techniques des produits pour vérifier qu'ils sont bien conformes aux exigences réglementaires.</p> <p><i>Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents, autorise Mme la Présidente à :</i></p>

	<p>- retenir l'entreprise qui répondra aux critères de réglementation en lien avec l'amiante,</p> <p>- inscrire cette dépense, soit 8 000 € à la Décision Modificative n°2 du budget 2012,</p> <p>- lancer ces travaux et signer tout document s'y rapportant.</p>
--	--

Date de publication et de transmission
au représentant de l'Etat :
Acte exécutoire le :
la Présidente de l'Institution
Marie-Françoise GAOUYER

14/12/2012
14/12/2012


**INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE / SEINE MARITIME / SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRUSLE
LPTB Bresle
3, rue Sœur Badier - 76390 AUMAILLE
Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.cptb-bresle.com**

**Pour extrait conforme,
la Présidente de l'Institution,
Marie-Françoise GAOUYER**

**INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE / SEINE MARITIME / SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRUSLE
LPTB Bresle
3, rue Sœur Badier - 76390 AUMAILLE
Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.cptb-bresle.com**